



COMMUNE DE BAUDINARD-SUR-VERDON (83630)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

ANNÉE 2023 - n° 202-29

L'an deux mil vingt-trois, le deux novembre,
Le Conseil municipal de la commune de Baudinard-sur-Verdon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Joannel Anglionin.

Réunion du	02/11/2023	En exercice	8
Convoqué le	26/10/2023	Présents	6
Affiché le	26/10/2023	Votants	8

Présents. ANGLIONIN Joannel, HARTMANN Céline, CLAUDE Fabienne, MARTIN Jérémy, THOMANN Gaëlle, ALLARD Stéphanie

Représentés LABONDE Gabriel pouvoir à Céline HARTMANN, ETIENNE Joachim pouvoir à Joannel ANGLIONIN,

Secrétaire de séance : Gaëlle THOMANN

Objet Admission en non-Valeur

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que des titres de recettes, essentiellement relatifs à des facturations d'eau, sont impayés par des locataires qui ne sont pas solvable.

- * Il précise que le comptable public, malgré toutes les procédures déclenchées, ne peut pas les encaisser car ces personnes indélicates sont, en majorité, dans des situations financières insolubles.
- * Il mentionne que le Conseil a déjà prévu ces pertes dans le budget primitif et a donc demandé au comptable de la commune le montant irrécupérable qui se monte, pour le moment, à 544.01 euros.
- * Il demande aux élus de bien vouloir décider de l'admission de la somme susmentionnée en "non-valeur".

**Le Conseil municipal, après avoir entendu cet exposé et délibéré,
à l'unanimité des élus présents et représentés :**

- * Décide que la somme de 544.01 euros est admise en non-valeur dans le budget communal.
- * Autorise Monsieur le Maire à établir le document relatif à la présente décision.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits

Joannel ANGLIONIN, Maire

